

017-200041614-20231017-2023_10_07-DE
Reçu le 23/10/2023Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_07

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU FIEF MAGNOU (COMMUNE DE FORGES) – DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PREMIER TECH TERREAU STAR POUR LE
PROJET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE FABRICATION DE TERREUX – AVIS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	40	44	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Michelle BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Pascale GRIS - Joël LALOYEAUX – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY -Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			
Secrétaire de Séance :			Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Yannick BODAN			
Convocation envoyée le :			Télétransmission en préfecture le :
11 octobre 2023			23 OCT. 2023
Affichage de la convocation le :			n°: 017-200041614-20231017-2023_10_07-DE
11 octobre 2023			Date de publication sur le site Internet :
			2 NOV. 2023

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_07-DE
Reçu le 23/10/2023

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU BIEF MAGNOU (COMMUNE DE FORGES) - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PREMIER TECH TERREAU STAR POUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE FABRICATION DE TERREAUX - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 12 janvier 2023 et complétée le 12 juillet 2023, de la société Premier Tech Terreaux STAR dont le siège se situe à Le Ciron 49680 Vivy, relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux sur la commune de Forges,

Vu le rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées en date du 23 août 2023,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présenté par la société Premier Tech Terreaux STAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges,

Vu le courrier de Monsieur le préfet de la Charente-Maritime du 18 septembre 2023 informant la Communauté de Communes Aunis Sud de l'ouverture de cette enquête publique et l'appelant à émettre un avis.

Madame Micheline BERNARD, Vice-présidente à l'Environnement, expose qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre du Code de l'Environnement, relative au projet de la société Premier Tech Terreaux STAR d'extension de l'installation de fabrication de terreaux sur la commune de Forges.

Cette enquête, prescrite par arrêté préfectoral, a lieu du lundi 16 octobre au lundi 30 octobre inclus, soit durant 15 jours sur la commune de Forges. L'enquête concerne également les communes de Virson, Aigrefeuille d'Aunis, Le Thou, Landrais, Chambon et Saint-Pierre La Noue, dont l'avis est donc également requis

Les avis doivent être communiqués dans un délai de 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit avant le 14 novembre 2023.

L'activité est classée sous la rubrique 2170-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation.

Le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Madame Micheline BERNARD, Vice-Présidente en charge de l'environnement, rappelle que ce projet a été rendu possible par l'accord de cession par la Communauté de Communes Aunis Sud à l'entreprise du foncier nécessaire :

- Le projet d'extension de cette activité a été présenté aux élus du Bureau Communautaire le 2 novembre 2021,
- Le Conseil Communautaire a délibéré le 16 novembre 2021 pour autoriser la cession d'un terrain d'une superficie de 92 526 m²,
- Le compromis de vente a été signé le 8 juin 2023,
- La signature de l'acte authentique aura lieu au plus tard le 1^{er} juin 2024.

Madame Micheline BERNARD, Vice-Présidente, présente le Résumé Non Technique du dossier d'enquête publique.

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_07-DE
Reçu le 23/10/2023

Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau communautaire, le 3 octobre 2023,

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer le présent point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée le 12/01/2023 et complétée le 12/07/2023 de la société Premier Tech Terreaux STAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de ferreaux sur la commune de Forges,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 23 OCT 2023 à 20H00
Sous la Présidence du Maire, Micheline BERNARD

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

(Pour : 13 (dont 3 pouvoirs) / contre : 0 / abstention : 0)

Absents excusés : 04

Date de la convocation et de l'affichage : 16 Octobre 2023

Le Lundi 23 Octobre 2023, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Amaud, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quatorze Membres.

Sont absents, excusés et donnent pouvoir à :

Madame GONÇALVES Sidalia ne donne pas de pouvoir

Madame BALLANGER Amandine donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle

Monsieur AUMONT Charles donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe

Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe

Madame Stéphanie BERSOUT est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

OBJET : **PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU FIEF MAGNOU – COMMUNE DE FORGES**
Demande d'autorisation environnementale de la Société PREMIER TECH TERREAU STAR pour le projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux – Avis du Conseil Municipal

Vu le code de l'Environnement,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 12 Janvier 2023 et complétée le 12 Juillet 2023, de la Société « Premier Tech Terreux STAR » dont le siège social se situe à Le Ciron, 49680 VIVY, relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux sur la Commune de FORGES,

Vu le rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées en date du 23 Août 2023,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 Septembre 2023, portant ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présenté par la Société « Premier Tech Terreux STAR » relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à FORGES,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 18 Septembre 2023 informant la Mairie de FORGES de l'ouverture de cette enquête publique et l'appelant à émettre un avis.

Madame le Maire expose qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre du Code de l'Environnement, relative au projet de la Société « Premier Tech Terreux STAR » d'extension de l'installation de fabrication de terreaux sur la Commune de FORGES.

Cette enquête, prescrite par Arrêté Préfectoral, a lieu du **lundi 16 Octobre 2023 au lundi 30 Octobre 2023 inclus**, soit durant 15 jours sur la Commune de FORGES. L'enquête concerne également les Communes de VIRSON, AIGREFEUILLE D'AUNIS, LE THOU, LANDRAIS, CHAMBON et SAINT PIERRE LA NOUE, dont l'avis est donc également requis. *Les avis doivent être communiqués dans un délai de 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit avant le 14 Novembre 2023.*

.../...
L'activité est classée sous la rubrique 2170-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation. Le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Madame le Maire présente le résumé non technique du dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée le 12 Janvier 2023 et complétée le 12 Juillet 2023 à la Société « Premier Tech Terreaux STAR » relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux sur la Commune de FORGES.
- Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoint·s à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Forges le(s) jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des Délibérations les Membres présents.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	
Sous le N° 017 - 211701669 - 2023 10 23 -	
2023 OCT 23 DCM - 02 - DE	
Accusé de Réception de la Préfecture 17	
Reçu le :	03 / 11 / 2023
Affiché/Publié en Mairie le :	03 / 11 / 2023

Pour extrait certifié conforme,
le 23 Octobre 2023

La Secrétaire de séance

Stéphanie BERSOUT

Le Maire

Micheline BERNARD

AR Prefecture

017-200080091-20231023-20231014-DE
Reçu le 25/10/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	10 octobre 2023	10 octobre 2023
19	11	11+4		

Délibération 2023_10_14 : Avis du conseil sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Premier Tech Terreaux SPAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 23 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Jean-François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Denis DUBOURGNOUX). Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU), Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Martine LLEU)

Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT

Par arrêté du 18 septembre 2023, le préfet de la Charente-Maritime a prescrit l'ouverture d'une consultation du public du lundi 16 septembre 2023 au lundi 30 octobre 2023 inclus concernant une autorisation environnementale relative au projet d'extension de fabrication de terreaux à Forges, déposée par la société Premier Tech Terreaux STAR dont le siège est situé à Vivy (49680).

Le préfet demande aux conseils municipaux des communes Forges, Virson, Aigrefeuille d'Aunis, Le Thou, Landrais, Chambon et Saint-Pierre-La-Noüe de donner leur avis concernant l'autorisation environnementale relative au projet d'extension de fabrication de terreaux à Forges,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.512-46-11 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son avis favorable à l'unanimité.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 23 octobre 2023
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° D2023_26

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2023

Date affichage convocation : 09/11/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Présents : Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mr FABROL Alain, Mme FRANCHET Véronique, Mme GASPARD Annie, Mr LEBLANC Olivier, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry

Absents excusés : Mr TREVIN Sébastien *a donné pouvoir à Mr MOREAU Richard*

Absents : Mr BERTAUX Yves, Mr COUSSOT François-Xavier,

Secrétaire de séance : Mr LELEU Sylvain

Objet : Environnement : Avis sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges

M. le Maire informe le conseil qu'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Premier Tech Terreux STAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges s'est déroulée du 16 octobre au 30 octobre. La commune est dans le rayon d'affichage, le conseil doit donc donner son avis.

Mr le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

- Donne un avis favorable à ce projet

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° <u>017-21130404-202</u> <u>3113-22023-26-DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>16/11/2023</u>

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, 15/11/2023

Le Maire,
Thierry PILLAUD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16/11/2023 et publication du 16/11/2023

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

COMMUNE DU THOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 19 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,

Sous la présidence de M. BRUNIER Christian, Maire,

Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	13

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, SALACRUCH Françoise, LEJEUNE Sébastien, MOREAU Marjorie.

Absents excusés : RUESCAS Flora (pouvoir à BRUNIER Christian), CHARRIE Nathalie (pouvoir à DESFOUGERES Christine), LUCAS Jacky (pouvoir à BALLANGER Danielle).

Absents : PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 09 octobre 2023.

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 09 octobre 2023.

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

OBJET : Enquête publique relative à l'extension de l'installation de fabrication de terreaux à Forges. Avis du Conseil Municipal.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Premier Tech Terreux STAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreux à Forges ;

Vu l'article R181-38 du Code de l'environnement prévoyant une procédure de consultation des communes concernées dès l'ouverture de l'enquête publique ;

Monsieur le Maire expose le dossier d'enquête publique à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un **avis favorable** sur le dossier d'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Premier Tech Terreux STAR relative au projet d'extension de l'installation de fabrication de terreux à Forges.



AIGREFEUILLE D'AUNIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017 - 217/000154-2023.1023-2023_09111E

Accusé de réception

Sous-Préfecture de ROCHEFORT SUR MER

Reçu le : 24 octobre 2023

Nombre de conseillers composant le conseil : 27			
En exercice	Présents	Représentés (ayant donné mandat)	Absents (sans mandat)
27	19	5	3

DATE DE CONVOCATION : Le 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle n° 1 de l'espace AGRIFOLIUM, sous la présidence de Monsieur Gilles GAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilles GAY – Joël LALOYAU – Marie-France MORANT – Anne-Sophie DESCAMPS – François PELLETIER – Emmanuelle CHALLAT – Didier OTRZONSEK – Pascal BLAIS – Marie-Claude BILLEAUD – Bertrand DOUNIÈS – Fabienne DELAUNAY – Valérie VIGNERON – Céline SAUZEAU – Sarah COUTURIER – Livia STEPHAN – Frédéric BOGNER – Myriam DRAPEAU – Benoît TARAUD – Guy BOULAIS.

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe AUDEBERT (pouvoir à Marie-Claude BILLEAUD) – David LEDUC-BOUDON (pouvoir à Valérie VIGNERON) – Yann MOINET (pouvoir à Gilles GAY) – Thierry ANDRIEU (pouvoir à Benoît TARAUD) – Frédéric DUBOIS (pouvoir à Guy BOULAIS)

ABSENTS : Jean-Jack AUBOYER – Séverine BONIFAIT – Romain DUPONT-

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah COUTURIER

Délibération n° 2023/091

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PREMIER TECH TERREAUX STAR RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE FABRICATION DE TERREAUX À FORGES - AVIS DE LA COMMUNE

La société PREMIER TECH TERREAUX STAR est spécialisée dans le champ d'activité de la fabrication et la commercialisation de terreaux dans les secteurs de la production végétale, des aménagements paysagers et de la production maraîchère.

Dans le cadre de ses activités, PREMIER TECH TERREAUX STAR exploite une installation de fabrication de terreaux sur la commune de Forges dans le département de la Charente-Maritime (17).

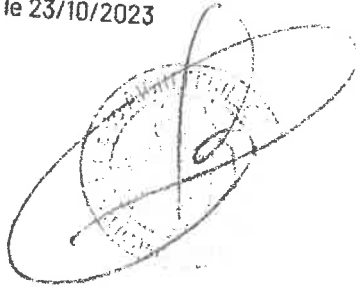
PREMIER TECH TERREAUX STAR souhaite étendre ses activités sur une surface supplémentaire de 9,2ha mitoyenne à son site de Forges (17). Ce projet vise à augmenter les capacités de stockage et à développer l'activité de fabrication de terreaux. Il comprend principalement :

- la création de nouvelles zones de stockage de matières premières (tourbes, écorces, argiles) ;
- la construction d'un bâtiment ouvert destiné au travail de l'argile (désinfection notamment) ;
- la création d'un bâtiment ouvert dédié au broyage et au criblage des écorces ;
- la création d'une zone pour le compostage des matières végétales uniquement ;
- la mise en œuvre d'une réserve incendie complémentaire de 360 m³ ;
- le déplacement de la bâche incendie de 120 m³ existante ;
- la création d'un accès réservé au SDIS depuis la rue du Bagne aux Moines ;
- la gestion des eaux pluviales internes notamment par la création d'un bassin de rétention et d'un bassin de décantation ;
- la gestion des eaux pluviales externes au moyen d'un fossé périphérique Est et d'un bassin d'infiltration côté Nord-Est ;
- le busage partiel du fossé présent entre le site actuel et l'extension dans la continuité du passage busé existant sous la route départementale afin d'assurer la continuité des activités du site. ;
- l'insertion paysagère du site avec la mise en place d'un merlon et d'une haie végétale périphérique.

[Faint handwritten notes and stamps at the bottom left corner]

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués.
Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 23/10/2023
Le Maire,
Gilles GAY



La secrétaire,
Sarah COUTURIER



Enregistrée le : 24/10/2023
Affichée le : 24/10/2023
Certifiée exécutoire le : 24/10/2023

Pour copie conforme à l'original
A AIGREFEUILLE D'AUNIS
Le 24/10/2023
Le Maire,

